



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 29/11/2022

Date d'affichage : 29/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Dominique CATEL, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Ronald SAHUT a donné pouvoir à Pascal CAILLY
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Alain NOEL a donné pouvoir à Gilbert BAUDER
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Secrétaire de séance : Martine BUISSON

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	5
Votants	19

OBJET :

**DEMANDE DE PRET DE SALLE LE 16 MARS 2024 –
ASSOCIATION UNE ETOILE POUR QUENTIN**

Monsieur Maire a reçu un courrier de l'Association « Une Etoile pour Quentin » sollicitant la Commune pour un prêt de salle le 16 Mars 2024, afin d'y organiser un cabaret.

L'association ne demande pas forcément la gratuité de la salle mais qu'elle soit mise à disposition à un tarif préférentiel. Les bénéfices serviront à financer du matériel dont Quentin, petit garçon handicapé, a besoin.

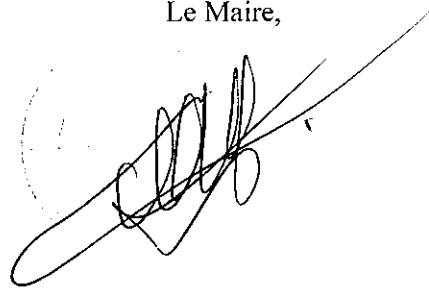
Seule, la salle Corentin Ansquer pourrait accueillir un tel spectacle. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'aucun tarif préférentiel n'a été voté pour cette salle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (11 contre, 5 pour et 3 abstentions) :

- De ne pas accorder le prêt de la salle Corentin Ansquer à l'Association Une Etoile pour Quentin ; la Commune souhaitant limiter ses demandes au territoire de l'agglomération dieppoise.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **19 DEC. 2022**

Affiché le : **20 DEC. 2022**

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Le Maire,

